

Aide-mémoire

République démocratique du Congo

Mission de soutien au processus de préparation à la REDD+, soutenu par le FCPF (P124072)

Du 14 au 16 janvier et du 28 janvier au 1^{er} février 2013

Introduction et remerciements¹

Du 14 au 16 janvier 2013, une équipe de la Banque Mondiale, composée de Laurent Valiergue (Expert Senior en Finance Carbone et chef de mission), Jean-Christophe Carret (Responsable du Secteur Développement Durable et chef de projet) et Etienne Benoist (Consultant), a effectué une mission d'appui au processus de préparation à la REDD+² en RDC. Des sessions de travail supplémentaires ont été organisées du 28 janvier au 1^{er} février 2013 pour reprendre certaines discussions qui n'avaient pu être finalisées lors de la mission.

La mission avait pour objectif :

- d'analyser l'organisation de la CN-REDD (entité gouvernementale en charge de la préparation à la REDD+) et les ressources financières et humaines disponibles au regard de sa mission pour les deux années à venir afin de procéder aux ajustements nécessaires,
- d'aider la CN-REDD à finaliser sa demande de fonds additionnels auprès du Fonds de Partenariat du Carbone Forestier (FCPF),
- de discuter du programme de travail annuel de la CN-REDD, en veillant à la cohérence des actions retenues vis-à-vis d'autres programmes en cours de développement (ONU-REDD, Norvège),
- et de réfléchir à une possible signature d'un premier contrat d'achat / vente de réductions d'émission (CAVRE) avec le Fonds Carbone du FCPF, dont un des prérequis est le développement d'un programme de réductions d'émission.

La mission remercie toutes les personnes rencontrées pour la qualité et le contenu des échanges, et plus particulièrement Monsieur Vincent Kasulu, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme (MECNT), Monsieur Victor Kabengele, Coordonnateur National de la CN-REDD et Monsieur Clément Vangu, Coordonnateur du Projet d'Investissement Forestier (PIF) au sein de la CN-REDD. L'annexe 1 présente la liste exhaustive de toutes les personnes rencontrées.

Conformément à la Directive de la Banque Mondiale relative à l'accès à l'information adoptée le 1^{er} juillet 2010, la Banque et la République Démocratique du Congo confirment leur accord pour que cet aide-mémoire soit rendu accessible au public.

Contexte

Le processus de préparation à la REDD+ correspond à la mise en place d'une « infrastructure » nationale (notamment le MNV³, le registre, pour ne citer que deux exemples), préparant à la vente de réductions d'émission, issues de la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, dans un cadre sécurisé, respectueux des hommes et de leur environnement. La RDC est soutenue dans ce processus par le Fonds de Préparation du FCPF depuis 2009. La RDC fait partie du groupe des pays les plus avancés dans ce domaine, ce qui lui laisse entrevoir l'étape d'après, soit la possible signature

¹ Une liste des acronymes est proposée en annexe 5

² Réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts, gestion durable des forêts et conservation des forêts

³ MNV : acronyme français signifiant « Mesure, Notification, Vérification », souvent remplacé dans le langage courant par l'acronyme anglais MRV « Measurement, Reporting and Verification »

d'un CAVRE avec le Fonds Carbone du FCPF. Des fonds additionnels lui sont néanmoins nécessaires pour finaliser son processus de préparation. C'est dans ce contexte que la RDC a sollicité en 2012 l'octroi d'une aide additionnelle de 5 millions de dollars.

En octobre 2012, lors de la treizième réunion du Comité des Participants du FCPF, le Comité a adopté une résolution (PC/13/2012/3) allouant un financement additionnel de 5 millions de dollars. Il a été demandé néanmoins à la RDC de resoumettre sa requête en tenant compte des observations émises par le Comité des Participants et annexées à la résolution (annexe 2).

Sur le plan organisationnel, de nombreux changements sont intervenus au sein de la CN-REDD ces derniers mois, avec notamment le départ de plusieurs experts (fin du programme ONU-REDD) et l'arrivée d'un nouveau coordonnateur.

Principaux résultats

Réorganisation de la CN-REDD

La CN-REDD a procédé en 2012 à l'évaluation de son processus de préparation à la REDD+. Le rapport d'évaluation, réalisé pour la circonstance, précise pour chacune des composantes du R-PP (Document de Référence détaillant le mode opératoire du processus de préparation à la REDD+) le chemin qu'il reste à parcourir.

Le tableau ci-après synthétise les conclusions de l'évaluation.

Composante 1a. Dispositifs de gestion	Réalisée mais à affiner au fil de l'eau dans un processus d'amélioration continue
Composante 1b. Consultation, Participation, sensibilisation	Réalisée mais à affiner au fil de l'eau dans un processus d'amélioration continue
Composante 2a. Utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, de la loi forestière, de la politique et de la gouvernance	Réalisée
Composante 2b. Options stratégiques de REDD+	Réalisée
Composante 2c. Cadre de mise en œuvre :	Réalisée mais à affiner au fil de l'eau dans un processus d'amélioration continue
Composante 2d. Impacts sociaux et environnementaux	Réalisée
Composante 3 : Niveau de référence des émissions / Niveau de référence	A finaliser
Composante 4a. Système national de suivi forestier	A finaliser
Composante 4b. Système d'informations pour des bénéficiaires multiples, d'autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes	A finaliser

La CN-REDD a été créée par décret de la Primature. Si ses missions sont clairement définies, sa composition reste très ouverte. Seuls trois postes sont incontournables car explicitement cités dans le décret. Il s'agit des postes de l'équipe d'animation :

- le Coordonnateur National REDD,
- un Conseiller Technique Principal,
- un Conseiller en information, éducation et communication

Il a été convenu de reconstruire la CN-REDD. Si l'organisation actuelle de la CN-REDD avait un sens au début du processus de préparation pour mettre en œuvre les 9 composantes du R-PP rappelées ci-dessus, on peut s'interroger sur l'adéquation d'une telle organisation quand six de ses composantes sont aujourd'hui réputées traitées, même partiellement, et que de nombreux départs ont vu le jour avec la fin du programme ONU-REDD.

Sur le plan méthodologique, deux documents de référence ont été utilisés:

- la liste des critères et indicateurs (« R-Package ») clarifiant ce qu'est un processus de préparation à la REDD+ mené à son terme (Annexe 3)⁴,
- le rapport d'évaluation indépendante à mi-parcours du processus national de préparation à la REDD+ en RDC, en date du 18 juin 2012, rédigé par Henk Hoefsloot.

La mise en perspective de ces deux documents a permis d'envisager une organisation cible, répondant aux nouveaux enjeux de la CN-REDD, en affectant des ressources là où elles étaient nécessaires. Il est à noter que cette nouvelle organisation ne tient pas compte de l'origine des financements pour son fonctionnement, ni d'autres mandats que la CN-REDD se verrait attribués. La réflexion s'est limitée à la seule finalisation du processus de préparation à la REDD+.

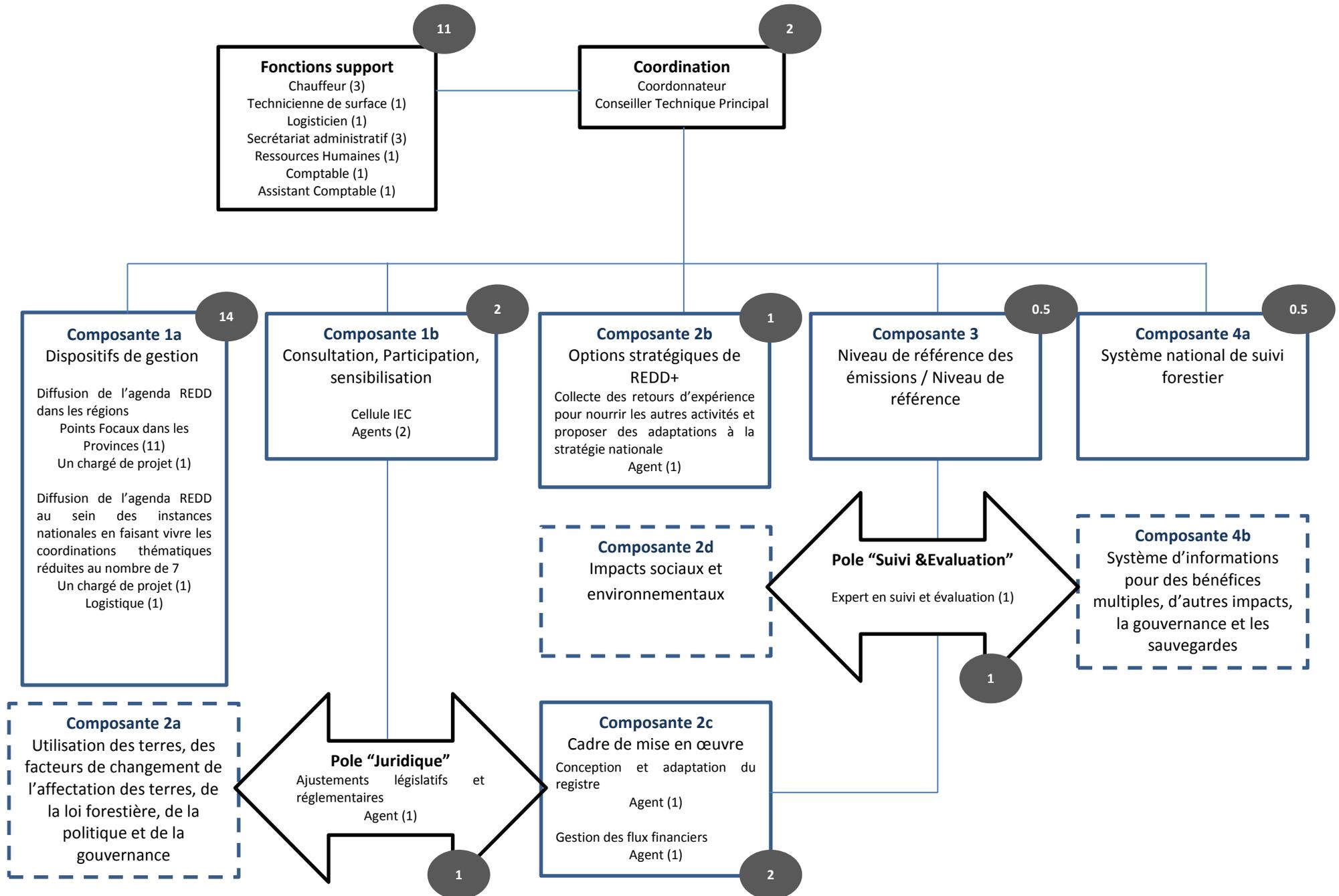
L'organigramme présenté ci-après, résultant de cette analyse, se traduit par des changements significatifs, avec une réduction du nombre d'agents au niveau central. Sur le déploiement dans les provinces, nécessaire à la diffusion de l'agenda REDD+, des questions persistent sur la nécessité de couvrir la totalité du territoire à court terme. Il est en effet peu probable que des programmes de réductions d'émission couplés à des CAVREs voient le jour partout dans un futur proche. Des risques existent quant aux attentes que nous pourrions susciter et qui ne seraient pas suivies d'effets.

Sur le scénario de référence et la construction d'un système MNV, la mission est partie du principe que ces deux composantes étaient traitées en dehors du périmètre de la CN-REDD sous la supervision de la FAO. Un seul agent donc suivra ce dossier. Cette approche devra être confirmée rapidement. Aussi une mission spécifique sera organisée en avril 2013 pour analyser la pertinence d'une telle organisation. Il ne faudrait pas que la RDC soit privée demain de la signature d'un CAVRE faute d'un MNV opérationnel couvrant le premier programme de réductions d'émission.

Les termes de référence de chacun des postes ainsi créés s'inspireront des conclusions du rapport d'évaluation indépendante à mi-parcours que l'on complètera à l'aide des indicateurs du « R-Package », ces derniers devant être enrichis avec des éléments du contexte local. Sont présentés en annexe 4 des exemples de conclusions clarifiant les missions de chacun.

Une fois ces termes de référence précisés, il s'agira d'évaluer le profil des agents actuellement en place pour leur redéploiement éventuel au sein de la nouvelle structure, tout en ouvrant ces postes à un processus de sélection compétitif, de la même manière que cela a été convenu pour le recrutement du Coordonnateur National REDD.

⁴ La liste communiquée est un projet de critères et indicateurs qui sera discuté et finalisé lors de la 14^{ème} réunion du Comité des Participants au FCPF en mars 2013 à Washington, D.C., USA



Finalisation de la demande de \$5 millions de fonds additionnels

Le Comité des Participants du FCPF dans sa résolution PC/13/2012/3 a sollicité des clarifications sur quatre points (Annexe 2), principalement sur des questions traitant de l'utilisation passée (ou future) des moyens alloués (ou qui le seraient) par le FCPF.

La méthodologie de travail utilisée pour la reconstruction de la CN-REDD a permis une meilleure compréhension par la CN-REDD du travail restant à faire. Aussi, la CN-REDD est aujourd'hui mieux à même de répondre aux demandes du Comité des Participants.

L'élaboration du budget est facilitée par la connaissance détaillée des activités futures et des moyens humains qui leur sont nécessaires.

Le déploiement du processus REDD+ dans les provinces a été largement débattu, et la CN-REDD sait qu'elle doit préciser sa vision stratégique en la matière avant de revenir vers le Comité des Participants. Dans la demande initiale, vingt pour cent des fonds additionnels sollicités étaient dédiés à cette activité sans plus de précisions, alors qu'une analyse des risques, même succincte, s'impose.

Enfin, l'appropriation accrue du processus de préparation à la REDD+ par la CN-REDD facilitera la discussion de la nouvelle proposition de budget avec les parties prenantes, demandée par le Comité des Participants.

Programme de Travail, Budget Annuel (PTBA), Plan de Passation des Marchés (PPM)

PTBA et PPM ont besoin d'être actualisés pour une mise en cohérence de leur contenu avec la demande révisée (en cours d'élaboration) de fonds additionnels et les missions clarifiées de la CN-REDD. Ce travail est en cours. Il est à noter que désormais seuls les fonds du FCPF⁵ participeront au financement des activités de la CN-REDD quant au processus de préparation à la REDD+, suite à la terminaison du programme ONU-REDD fin 2012.

La mission a insisté sur la nécessité d'une plus grande rigueur dans le traitement analytique, budgétaire et comptable des dépenses du projet, de leur planification jusqu'à leur paiement, dans le respect des procédures de la Banque mondiale (mise en concurrence systématique, demande de non objection argumentée, etc.).

Programme de réductions d'émission - Signature d'un CAVRE avec le fonds carbone du FCPF

Des discussions soutenues ont vu le jour au cours de la mission pour préciser la finalité du processus de préparation à la REDD+, supporté par la CN-REDD, au vu des initiatives en cours, en distinguant les objectifs à long terme dépendant des négociations internationales sous l'égide de la CCNUCC⁶ des objectifs à plus court terme visant des premiers paiements pour services environnementaux rendus (maintien en place des stocks de carbone existants). Sur ces objectifs à court terme, les spécificités du Fonds Carbone du FCPF ont été rappelées avec un accent particulier sur la date de clôture du fonds fin 2020.

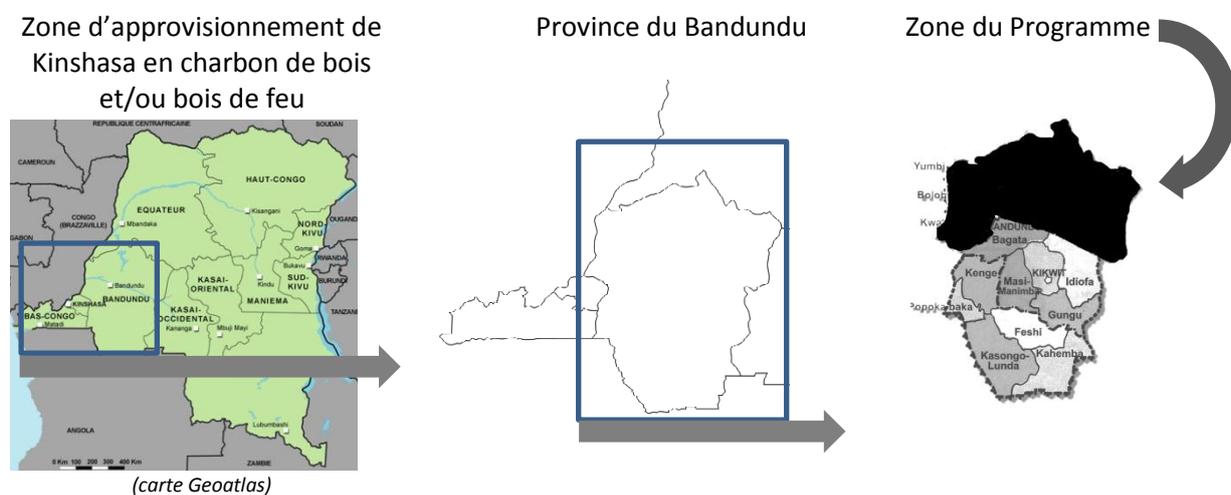
⁵ TF0099125 / P124072: décaissements au 15 février 2013: 1 577 608.24 \$, soit 46.4% du montant du don alloué de 3.4 millions de dollars US.

⁶ Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

Ces échanges ont permis de prioriser les actions de la CN-REDD avec désormais comme objectif principal d'avancer rapidement vers la signature d'un CAVRE avec le Fonds Carbone du FCPF, la valeur nominale du CAVRE dépendant de sa durée de vie. Comme le CAVRE, dans tous les cas, s'éteindra fin 2020, le seul moyen d'en étendre sa durée, c'est de le signer le plus rapidement possible. Par ailleurs, les montants disponibles du Fonds Carbone sont limités. Les pays qui tarderaient à conclure leur processus de préparation à la REDD+, prendraient alors le risque de ne pas faire partie des heureux élus. Cette priorité impose le développement rapide d'un programme de réductions d'émission et d'une Note d'Identification de Projet (NIP⁷) à soumettre aux participants du Fonds Carbone. Dans le même temps, la CN-REDD veillera à opérationnaliser le système MNV sur la zone du programme ainsi développé, tout en arrêtant un scénario de référence. Il y va de la capacité de la RDC à vendre ses émissions réduites.

La zone du programme a été arrêtée en privilégiant une zone dans le bassin d'approvisionnement en charbon de bois et/ou bois de feu de Kinshasa, tout en prenant en compte l'existence et la qualité d'opérateurs de terrain susceptibles de développer des projets REDD+.

Les districts de Mai Ndombé et des Plateaux de la Province du Bandundu (zone en noir ci-dessous) répondent à ces critères⁸. On y trouve WWF Carpo, ERA (Ecosystem Restoration Associates), WW (Wildlife Works), des concessionnaires forestiers soucieux de la gestion durable de leurs concessions (SODEFOR) et des projets/expériences réussis⁹ pouvant servir d'exemple et donc susceptibles d'accélérer la diffusion de bonnes pratiques respectueuses du couvert forestier. Il est à noter qu'une compétition entre opérateurs reste possible. Il revient donc à la RDC de fédérer les compétences disponibles au service d'un programme unique à l'échelle de la future province du Mai Ndombé.



Le projet PIF¹⁰ intègre cette décision quant à la localisation du programme de réduction d'émission. Le projet PIF financera donc des activités dans la zone. Elles concourront à la production de

⁷ On utilise généralement plutôt l'acronyme anglais ER-PIN (Emission Reductions - Project Identification Note)

⁸ Ces deux districts pourraient à terme constituer la future Province de Mai Ndombé dans le cadre de la loi sur la décentralisation

⁹ Projet MDP d'Ibi, Projet de Mampu, Projet Makala

¹⁰ PIF: Programme d'Investissement Forestier

réductions d'émission susceptibles d'être monétisées dans le cadre du CAVRE qui pourrait être signé avec le Fonds Carbone du FCPF.

Questions diverses

Les premières versions de l'Etude Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) et du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ont été discutées.

La mission a identifié un certain nombre de points devant être nuancés par le consultant (Agreco) en charge de l'EESS et du CGES, dont une liste non exhaustive est proposée ci-après :

- critique de l'approche nationale et/ou régionale de la REDD+, choisie par la RDC, alors que la CCNUCC n'a pas souhaité retenir les mécanismes de projet dans le cadre d'un futur marché de réductions d'émission issues de la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts,
- CGES trop contraignant pour les petits porteurs de projets REDD+, qui pourraient ne pas profiter du partage des bénéfices attendu pour cause d'inéligibilité de leurs activités. Le consultant devrait utilement s'inspirer du MDP¹¹ qui distingue les projets à grande échelle des projets à petite échelle. Ces derniers disposent d'un cadre méthodologique simplifié,
- les impacts sociaux, peu ou pas analysés, sont à compléter.

L'EESS et le CGES du processus REDD+ serviront de support au développement d'outils de sauvegarde pour le projet PIF.

La mission a également rencontré les partenaires (Programme ONU-REDD, Ambassade Royale de Norvège) pour s'assurer de la cohérence des actions. Les conclusions du présent aide-mémoire leur ont été présentées en fin de mission. Tenant compte de leurs propres préoccupations et contributions exposées en début de mission, les partenaires adhèrent aux conclusions de cet aide-mémoire.

La mission a cependant exprimé des inquiétudes :

- quant à de possibles initiatives soutenues par la Norvège qui pourraient concurrencer le processus REDD+ dans la province du Bandundu (Projet VCS),
- quant aux objectifs de la FAO en matière de scénario de référence et de MNV qui ne seraient pas en ligne avec ceux du fonds carbone du FCPF.

La Norvège nous a entendus et s'est engagée à regarder ce point. L'ONU-REDD a proposé une mission conjointe en avril avec la FAO.

Accords conclus au cours de la mission

Organisation

1. Nécessité de revoir l'organigramme de la CN-REDD pour finaliser le processus de préparation à la REDD+,
2. Le pragmatisme doit prévaloir dans l'élaboration de la feuille de route de la CN-REDD. On attend de la CN-REDD des résultats concrets,
3. Date objectif de fin de préparation à la REDD+ : décembre 2014, soit dans deux ans.

¹¹ MDP: Mécanismes de Développement Propre

Demande de fonds additionnels

1. Méthodologie de travail dûment validée,
2. Date objectif de soumission de la requête révisée aux participants du FCPF : dernière semaine de février 2013,

Programme de Travail, Budget Annuel (PTBA), Plan de Passation des Marchés (PPM)

1. Méthodologie de travail dûment validée,
2. Date objectif de soumission des PTBA et PPM révisés à la Banque mondiale : 15 février 2013.

Programme de réductions d'émission - Signature d'un CAVRE avec le fonds carbone du FCPF

1. Territoire choisi pour le premier programme de réductions d'émission : future province de Mai Ndombé,
2. Date objectif de soumission de la NIP «Mai Ndombé » aux participants du fonds carbone du FCPF : 15 septembre 2013,
3. Date objectif d'opérationnalisation du système MNV sur la future province de Mai Ndombé, avec un scénario de référence dûment validé : 31 décembre 2014,
4. Date objectif de signature d'un CAVRE avec le FCPF : 31 décembre 2014.

Prochaines étapes

Activité	Action	Date objectif de fin de réalisation
Organisation		
Organigramme	Rédaction des termes de référence de chacun des postes nouvellement définis	28 février 2013
Evaluation, si nécessaire	Evaluation des agents en poste actuellement au sein de la CN-REDD avec des contrats de travail de longue durée pour leur éventuel redéploiement au sein de la nouvelle organisation	30 avril 2013
Redéploiement ou recrutement compétitif	Processus de sélection compétitif et mise en place de la nouvelle organisation	30 juin 2013
Demande de fonds additionnels		
Requête	La reprendre selon la méthodologie validée au cours de la mission	28 février 2013
Validation par les parties prenantes	A la demande du Comité des Participants, le budget devra avoir été discuté avec toutes les parties prenantes	28 février 2013
Programme de Travail, Budget Annuel (PTBA), Plan de Passation des Marchés (PPM)		
Actualisation	Inscrire l'évaluation, si nécessaire, des agents en poste actuellement au sein de la CN-REDD dans le PTBA	15 février 2013
Programme de réductions d'émission - Signature d'un CAVRE avec le fonds carbone du FCPF		
MNV, Scénario de référence à l'échelle du programme Mai Ndombé	Mission de la banque mondiale pour clarifier la feuille de route, du fait de l'importance de l'opérationnalisation des outils simultanément à la signature du CAVRE Cette mission sera organisée avec l'ONU-REDD (accord de principe du Coordinateur Afrique) du fait de leur leadership sur ce segment	Avril 2013
Préalable à la rédaction de la NIP	Convaincre WWF, ERA et WW de travailler ensemble avec la RDC dans le cadre d'un processus régional, en évitant le risque d'atomisation des initiatives et le retour en force des mécanismes de projet	30 juin 2013
Structuration du CAVRE	Définir le cadre contractuel dans lequel évolueront les différents acteurs du programme de réduction des émissions de Mai Ndombé, avec un premier projet de clef de répartition des revenus carbone entre bénéficiaires	30 juin 2013

Liste des personnes rencontrées au cours de la mission

Prénom – Nom	Organisation - Titre
Instances Nationales	
Vincent Kasulu	MECNT - Secrétaire Général
Ali Mwananteba	MECNT – DirCaba
Michel Okamba	MECNT – Conseiller Coopération internationale
Aimé Mbuyi	MECNT – DDD
Victor Kabengele	CN-REDD - Coordonnateur National
Clément Vangu	CN-REDD - Coordonnateur PIF
Benjamin Mandjo	CN-REDD – Assistant national PIF
Marc Rodriguez	CN-REDD – Assistant international PIF
Jean-Albert Mbikayi	Comité National REDD - INERA
Jean-Jacques Bambuta	CN-REDD – Point Focal REDD+ Bandundu
Leon Kanu Mbizi	CN-REDD – Coordonnateur Déploiement provincial
Martin Lukaya	UC-PFCN – Coordonnateur
Cléo Mashini	CN-REDD – Chef Composante Stratégie Nationale
Adrien Kakula	CN-REDD – Assistant Composante Stratégie Nationale
Rubin Rashidi	CN-REDD – Expert social & environnemental (PNUE)
Don de Dieu Katshunga	CN-REDD – Assistant Composante Stratégie Nationale
Raoul Kamanda	CN-REDD – Chef Composante IEC
Marie-Thérèse Okenge	CN-REDD – Assistante Composante IEC
Patrick Bisimwa	CN-REDD – Chargé de Projet pilotes
Kamathe Katsongo	CN-REDD – Expert Foncier
Xavier Ndonga	CN-REDD – Expert Gouvernance
Gilbert Atanda	CN-REDD – Chargé de Programme ONU-REDD / FAO
Bruno Hugel	CN-REDD - Conseiller Technique ONU-REDD / PNUD
Leslie Ouarzazi	CN-REDD - Conseiller Technique ONU-REDD / PNUD
Partenaires	
Josep Gari	ONU-REDD - Conseiller Régional Afrique
Jostein Lindland	Ambassade Royale Norvégienne – Coordonnateur Régional
Autres acteurs	
Tracy Johns	Wildlife Works
Jean-Robert Bankanza	Ecosystem Restoration Associates (ERA)
Mike Korshinsky	Wildlife Works
Bruno Perodeau	WWF Carpo - Forest Program Manager

TREIZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DES PARTICIPANTS

AU FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)

21-22 octobre 2012

Brazzaville, République du Congo

Résolution PC/13/2012/3

Demande de financement supplémentaire de la part de la République démocratique du Congo

Où :

1. Le Comité des Participants a adopté à travers sa Résolution PC/10/2011/1.rev cinq critères d'allocation d'un montant supplémentaire à hauteur de 5 millions USD à un Pays REDD Participant ;
2. La Résolution PC/12/2012/2 définit la procédure de soumission et d'examen de demandes de financement supplémentaire, présentée en détail dans la Note 2012-7 rev de la FMT et
3. La République démocratique du Congo (RDC) a préparé un rapport d'avancement à mi-parcours et une demande de financement supplémentaire conformément à la procédure décrite dans la Note 2012-7 rev de la FMT.

Le Comité des Participants,

1. Détermine que la RDC a rempli tous les cinq critères définis dans la Résolution PC/10/2011/1.rev ;
2. Décide d'attribuer à la RDC un financement supplémentaire à hauteur de 5 millions USD pour poursuivre sa préparation à la REDD+. À cet effet, demande :
 - (i) À la RDC de soumettre à la FMT une demande révisée de financement supplémentaire qui réponde aux principales questions résumées en annexe de cette résolution ;
 - (ii) À la FMT de vérifier l'exhaustivité de la demande révisée, de la mettre à disposition sur le site du FCPF et d'informer le CP une fois qu'elle est en ligne pour une prise en compte sur la base d'une non objection de 14 jours, conformément à l'Article VI du Règlement intérieur. Cette procédure de non objection est appliquée de façon exceptionnelle et
 - (iii) À la Banque mondiale, en qualité de Partenaire à la mise en œuvre de la RDC, d'effectuer son devoir de diligence, en particulier concernant les Politiques et les procédures opérationnelles de la Banque mondiale, en étroite collaboration avec la RDC, afin de fournir le financement supplémentaire à hauteur de 5 millions USD.
3. Encourage la RDC à aborder la question de la foresterie communautaire dans le contexte de son Code forestier et
4. Encourage la RDC à prendre en compte lors de la révision de sa demande les questions soulevées à la réunion du CP qui sont notées dans le résumé de la réunion du CP rédigé par les coprésidents.

Principales questions devant être abordées dans la demande révisée

Les principales questions devant être abordées par la RDC pour réviser la demande avant de pouvoir signer un Accord de subvention sont les suivantes :

1. Inclure un budget et un calendrier détaillé de mise en œuvre des activités pour lesquelles un financement supplémentaire est demandé, en classant clairement les activités par ordre de priorité, en justifiant cet ordre de priorité et en présentant les résultats attendus des activités y compris la contribution attendue pour le renforcement des capacités nationales le cas échéant. Le budget sera développé en consultation avec les parties prenantes.
2. Décrire les réalisations spécifiques des activités financées à ce jour par le FCPF et identifier le cofinancement associé et le financement antérieur de ces activités.
3. Fournir des détails sur la contribution des fonds supplémentaires du FCPF à la décentralisation du processus de préparation à la REDD+, et sur les liens entre les activités proposées et la planification de l'utilisation des terres, les actions de lutte contre l'exploitation forestière illégale et l'amélioration de l'accès à l'information dans le secteur forestier.
4. Décrire comment le gouvernement suit le financement lié à la REDD+ provenant de différentes sources, les activités financées et les résultats de ces activités. Décrire la contribution du registre pour améliorer la coordination du financement gouvernemental et non gouvernemental de la REDD+ en RDC

Critères et indicateurs du « R-Package »

- 1) *Accountability and transparency*
 - How are national REDD+ institutions and management arrangements demonstrating they are operating in an open, accountable and transparent manner?
- 2) *Operating mandate and budget*
 - How is it shown that national REDD+ institutions operate under clear mutually supportive mandates with adequate, predictable and sustainable budgets?
- 3) *Coordination with national or sector policy frameworks*
 - How are national REDD+ institutions and management arrangements ensuring readiness activities are consistent with, coordinated, and integrated into the broader national or sector policy frameworks?
- 4) *Technical supervision capacity*
 - How effectively and efficiently are national REDD+ institutions and management arrangements leading and supervising multi-sector readiness activities, including the regular supervision of technical preparations?
- 5) *Funds management capacity*
 - How are institutions and arrangements demonstrating effective, efficient and transparent fiscal management?
- 6) *Feedback and grievance redress mechanism*
 - What evidence is there to demonstrate the mechanism is operating transparently and impartially, has a clearly defined mandate, and adequate expertise and resources?
- 7) *Engagement of key stakeholders*
 - How is the full and effective participation of key stakeholders demonstrated?
- 8) *Consultation processes*
 - What evidence demonstrates that consultation processes at the national and local levels are clear, inclusive, transparent, and facilitate timely access to information in a culturally appropriate form?
- 9) *Information sharing*
 - How have national REDD+ institutions and management arrangements demonstrated transparent, consistent and comprehensive sharing and disclosure of information (related to all readiness activities, including the development of REDD+ strategy, reference levels, and monitoring systems)?
- 10) *Implementation of consultation outcomes*
 - How are the outcomes of consultations taken into account in management arrangements, strategy development and technical activities related to reference level and monitoring systems development?
- 11) *Assessment and analysis*
 - Does the summary of the work conducted during the R-PP formulation and implementation phases for this component present a complete and comprehensive analysis of recent historical land use trends and assessment of relevant land tenure, natural resource rights and governance issues?
- 12) *Prioritization of direct and indirect drivers*
 - How was the analysis used to prioritize key direct and indirect drivers to be addressed by the programs and policies included in the REDD+ strategy?
- 13) *Links between drivers and REDD+ activities*
 - What evidence demonstrates that systematic links between key drivers and REDD+ activities were identified?
- 14) *Actions plans to address natural resource right, land tenure, governance*
 - Do action plans to make progress in the short-, medium- and long-term towards addressing relevant land tenure, natural resource rights and governance issues in priority regions related to specific REDD+ programs, outline further steps and identify required resources?
- 15) *Implications for forest law and policy*
 - Does the assessment identify implications for forest law and policy in the long-term?
- 16) *Presentation and prioritization of REDD+ strategy options*
 - Are REDD+ strategy options prioritized based on comprehensive assessment of direct and indirect drivers of deforestation, and via a transparent and participatory process?
- 17) *Feasibility assessment*
 - Are REDD+ strategy options assessed for their social and environmental feasibility, risks and opportunities, and analysis of costs and benefits?
- 18) *Consistency with other policies*
 - Have major inconsistencies between the priority REDD+ strategy options and policies or programs in other sectors (e.g., transport, agriculture) been identified?
- 19) *Integration with relevant strategies and policies*
 - Is an agreed timeline and process in place to resolve inconsistencies and integrate REDD+ strategy options with relevant development policies?
- 20) *Adoption of legislation and regulations*
 - Have necessary legislation and/or regulations related to REDD+ programs and projects have been adopted?
- 21) *Transparent and equitable framework*
 - What evidence is there that the implementation framework is operating in a transparent and equitable manner, and defines e.g., the process for participation in programs, carbon rights, benefits sharing/distribution of benefits, REDD+ financing mechanism/financial architecture and financing modalities, procedures for official approvals, monitoring systems and grievance mechanisms?

22) National REDD+ information system or registry

- Is a national geo-referenced REDD+ information system or registry operational, comprehensive of all relevant information (e.g., information on the location, ownership, carbon accounting and financial flows for sub-national and national REDD+ programs and projects), and does it ensure public access to REDD+ information?

23) SESA coordination and integration arrangements

- Are the necessary institutional arrangements for coordinating the integration of environmental and social considerations into the REDD+ process in place?

24) Analysis of safeguard issues

- What evidence is there that applicable safeguard issues have been fully addressed via relevant studies or diagnostics?

25) REDD+ strategy design with respect to impacts

- How are SESA results and the identification of social and environmental impacts (both positive and negative) used for prioritizing and designing REDD+ strategy options?

26) Environmental and Social Management Framework

- What evidence is there that the ESMF is in place and managing environmental and social risks and potential impacts during the REDD+ strategy implementation phase?

27) Clear, step-wise methodology

- Is the preliminary sub-national or national forest REL or RL presented using a clearly documented methodology based on a step-wise approach?

- Are plans for additional steps and data needs provided, and is the relationship between the sub-national and the evolving national reference level demonstrated?

28) Historical data, and adjustment for national circumstances

- How does the establishment of the REL/RL take into account historical data, or if adjusted for national circumstance, what is the rationale and supportive data that demonstrate that proposed adjustments are credible and defensible?

- Is sufficient data and documentation provided to allow for the reconstruction of the REL/RL?

29) Consistency with UNFCCC/IPCC guidance and guidelines

- Is transparent, complete and accurate information consistent with UNFCCC guidance and the most recent IPCC guidance and guidelines provided, allowing for technical assessment of the data sets, approaches, methods, models, if applicable, and assumptions used in the construction of a reference level?

30) Documentation of step-wise approach

- How is the system designed and proposed to be developed to monitor the specific REDD+ activities prioritized in the country's REDD+ strategy?

- Is there clear rationale or analytic evidence supporting the selection of the used or proposed methodology (systems resolution, coverage, accuracy, inclusions of carbon pools and gases) and improvement over time? Are potential sources of uncertainties identified to the extent possible?

- How does the system identify and assess displacement of emissions (leakage), and what are the early results?

31) Demonstration of early implementation

- How has the step-wise design and early implementation of the forest monitoring system been demonstrated?

- How are key stakeholders participating/consulted in the development and early implementation of the system, including data collection and any potential verification of its results?

32) Institutional arrangements and capacities

- Are mandates to perform task related to forest monitoring clearly defined (e.g., satellite data processing, forest inventory, information sharing)?

- What evidence is there that a transparent means of publicly sharing forest and emissions data are presented and are in at least an early operational stage?

- Have associated resource needs been identified and estimated, required capacities, training, hardware/software, and budget?

33) Identification of non-carbon aspects

- How have priority non-carbon aspects of REDD+ implementation been identified?

34) Monitoring and reporting capabilities

- How is the system transparently providing consistent and periodic information on non-carbon aspects of REDD+ implementation, including all UNFCCC safeguards?

35) Information sharing

- How is the following information being made available: key quantitative and qualitative variables about impacts on rural livelihoods, conservation of biodiversity, ecosystem services provision, key governance factors directly pertinent to REDD+ implementation, and the implementation of safeguards, paying attention to the specific provisions included in the ESMF?

Extraits du rapport d'évaluation indépendante valant ébauche de termes de référence pour chacun des postes nouvellement identifiés

1a. Dispositifs de gestion:

Rappel de l'objectif :

- a) Les institutions et les dispositifs nationaux de gestion de la REDD+ engagent de manière substantielle et systématique les principales parties prenantes et partagent systématiquement et de manière transparente les informations ; dirigent le processus national de préparation sur la base d'un mandat officiel et avec un budget suffisant et démontrent qu'ils ont la capacité d'influencer la conception et la mise en œuvre des politiques nationales applicables à la REDD+, y compris de manière intersectorielle et à différents niveaux gouvernementaux.
- b) Les institutions et les dispositifs supervisent de manière efficace les préparations techniques applicables à la REDD+ et ont les capacités nécessaires pour recevoir et gérer les financements pour la REDD+ provenant de différentes sources.
- c) Un mécanisme de retour d'informations et de traitement des plaintes est opérationnel et les liens entre ce mécanisme et les dispositifs nationaux de gestion de la REDD+ sont clairs.

Feuille de route telle que proposée par l'évaluateur indépendant à mi période :

- a) « Besoin d'un ancrage du REDD+ à un niveau plus élevé : cf. Forum de Haut Niveau
- b) Plusieurs interlocuteurs ont mentionné l'exemple de l'ancrage du programme de lutte contre le SIDA
- c) Clarifier le rôle du MECNT (Technique) et du Ministère des Finances (suivi finance carbone), la Primature, Ministère de Plan.....
- d) Les organes actuels sont plutôt des organes de consultation et d'une large implication
- e) Grand besoin d'assurer les moyens de fonctionnement pour les Coordinations Thématiques T et Points Focaux Provinciaux pour que le processus puisse avancer
- f) Proposition: reconduire les deux Comités pour en faire un Comité de Suivi – Evaluation – Gestion des PLaintes..... »

1b. Consultation, Participation, sensibilisation:

Rappel de l'objectif :

- a) Les consultations des principales parties prenantes aux niveaux national et local sont bien avancées, efficaces et transparentes ; facilitent un accès opportun aux informations, d'une manière adaptée au contexte culturel (y compris en ce qui concerne la langue) et forment un consensus, en respectant les procédures traditionnelles de prise de décision des Peuples autochtones et en prenant en compte la question des genres.
- b) Les résultats des consultations sont rendus publics et entièrement pris en compte dans les dispositifs de gestion de la REDD+ et dans le développement et l'exécution de la stratégie de REDD+.
- c) Des approches participatives sont appliquées aux principales activités de préparation.

Feuille de route telle que proposée par l'évaluateur indépendant à mi période :

« La consultation et la participation au niveau de Kinshasa sont dans les normes proposées par le R-Package. Elles seront encore renforcées si le Comité National et les 16 Coordinations Thématiques fonctionnent mieux. Au niveau du pays il y a de grands retards dans la mise en œuvre des mécanismes prévus dans le R-PP pour décentraliser le processus de consultation et pour une large campagne IEC.... »

2a. Utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, de la loi forestière, de la politique et de la gouvernance

Rappel de l'objectif :

- a) Une évaluation détaillée sur la base du travail réalisé lors de la formulation de la R-PP pour ce volet est présentée.
- b) Une analyse complète des tendances récentes d'utilisation des terres et une évaluation des aspects fonciers, des droits aux ressources naturelles et de la gouvernance sont utilisées pour classer par ordre de priorité les principaux moteurs directs et indirects auxquels les programmes et les politiques de la stratégie de REDD+ doivent faire face et pour établir des liens systématiques entre les principaux moteurs et les activités de REDD+.
- c) Les plans d'action permettant de progresser à court terme dans le traitement des problèmes fonciers, d'accès aux ressources naturelles et de gouvernance dans les régions prioritaires associées aux programmes spécifiques de REDD+ définissent des étapes précises et identifient les ressources nécessaires.
- d) L'évaluation identifie les implications à long terme pour la législation et les politiques forestières.

Feuille de route telle que proposée par l'évaluateur indépendant à mi période :

Standard atteint

2b. Options stratégiques de REDD+

Rappel de l'objectif :

- a) Des options stratégiques de REDD+ rigoureuses et approuvées qui apportent des réponses aux moteurs directs et indirects prioritaires du déboisement et/ou de la dégradation forestière sont présentées.
- b) Les options sont jugées faisables sur la base d'une évaluation détaillée en termes socioéconomique, politique et institutionnel, des coûts et des bénéfices, par rapport aux moyens de subsistance et à la biodiversité, et des risques associés aux options stratégiques spécifiques de REDD+ (par exemple, fuites, risques environnementaux et sociaux identifiés dans l'EESS) et de mesures de gestion et d'atténuation de ces risques.
- c) Les options sont entièrement intégrées aux politiques et aux stratégies de développement applicables et incluent des plans d'action chiffrés de mise en œuvre.
- d) Les divergences majeures entre les objectifs de la stratégie de REDD+ et les politiques et programmes d'autres secteurs (transport, agriculture par exemple) sont entièrement cernées et des mesures de réponse et d'action pour résoudre cette compétition intersectorielle et des incitations financières sont identifiées.

Feuille de route telle que proposée par l'évaluateur indépendant à mi période :

Recommandations réputées traitées avec la validation de la stratégie nationale en sachant que la CN-REDD reconnaît que la stratégie mérite d'être améliorée au fil du temps en fonction des retours d'expérience qu'elle constatera. L'organisation de la CN-REDD sera adaptée en conséquence avec un poste dédié à la collecte de tels retours d'expérience.

2c. Cadre de mise en œuvre :

Rappel de l'objectif :

- a) Les lois et/ou les réglementations associées aux programmes et aux projets de REDD+ ont été adoptées, définissant par exemple le procédé de participation aux programmes, les droits au carbone, la distribution des bénéfices, les modalités de financement et les procédures officielles d'agrément.
- b) Le système est transparent et équitable.
- c) Un système national de suivi géoréférencé ou un registre est opérationnel et gère les informations concernant la localisation, la propriété, la comptabilité du carbone et les flux financiers pour les programmes et les projets nationaux et infranationaux de REDD+.
- d) Les lacunes du cadre, y compris les changements juridiques et/ou réglementaires, ont été clairement identifiées et les ressources nécessaires pour les combler ont été estimées.

Feuille de route telle que proposée par l'évaluateur indépendant à mi période :

« Il y aura un grand besoin de développer les mécanismes de mise en œuvre et de les tester en temps réel pendant les prochaines années pour affiner un cadre de mise en œuvre opérationnel..... »

2d. Impacts sociaux et environnementaux

Rappel de l'objectif :

- a) Tous les dispositifs institutionnels nécessaires pour coordonner l'intégration des aspects environnementaux et sociaux dans le processus de préparation à la REDD+, à travers l'EESS, sont en place.
- b) Les problèmes de sauvegarde sont entièrement abordés à l'aide d'études ou de diagnostics pertinents.
- c) Les principales actions en réponse aux impacts sociaux et environnementaux (positifs comme négatifs), par rapport aux solutions les plus faisables face aux moteurs identifiés du déboisement et/ou de la dégradation forestière, sont privilégiées et entièrement intégrées dans la stratégie de REDD+.
- d) Un CGES est établi pour gérer les risques environnementaux et sociaux et les impacts potentiels lors de la phase de mise en œuvre de la stratégie de REDD+.

Feuille de route telle que proposée par l'évaluateur indépendant à mi période :

« Travail sur les standards sociaux et environnementaux bien avancé et de qualité.

Un guide méthodologique et un système d'information intégré pour collecter et organiser les données sociales et environnementales et contrôler le respect des standards dans les futurs projets REDD (cf. registre national) est prévu d'être disponible fin 2012..... », et c'est le cas.

3 : Niveau de référence des émissions / Niveau de référence

Rappel de l'objectif :

- a) Un niveau préliminaire infranational ou national de référence des émissions forestières (REL) ou de référence (RL) est présenté à l'aide d'une méthodologie clairement documentée sur la base d'une approche graduelle.
- b) Des plans prévoyant des étapes supplémentaires et précisant les besoins en données sont fournis et les liens entre les niveaux de référence infranationaux et les niveaux de référence évolutifs nationaux sont démontrés à l'aide d'un géoréférencement.
- c) Le REL/RL est édifié de manière à refléter les moteurs prioritaires identifiés du déboisement et/ou de la dégradation forestière et de la conservation et du renforcement du carbone forestier (le cas échéant), les principaux programmes ou politiques de la stratégie de REDD+ et le système de suivi et démontre qu'il constitue une étape importante vers un système opérationnel évolutif.

- d) Les circonstances nationales applicables (avec des données et des arguments en appui) proposées pour ajuster le REL/RL sont crédibles et défendables et il est prouvé que le REL/RL a fait l'objet d'une consultation publique et d'une revue par les pairs.

Feuille de route telle que proposée par l'évaluateur indépendant à mi période :
L'évaluateur ne se prononce pas précisément.

4a. Système national de suivi forestier

Rappel de l'objectif :

- a) La conception et la mise en œuvre initiale, de manière graduelle, d'un système opérationnel final cohérent de mesure et de notification de l'évolution du déboisement et/ou de la dégradation forestière et des activités de conservation et de renforcement du carbone forestier sont documentées.
- b) La capacité du système à faire un suivi des activités de REDD+ prioritaires dans la stratégie nationale de REDD+ est démontrée ; un principe de base clair et un travail analytique, justifiant la sélection des méthodes utilisées ou proposées, la résolution, la couverture et la précision du système et les réservoirs de carbone considérés sont indiqués.
- c) Un plan d'action pour développer un système opérationnel à terme est présenté, y compris les dispositifs institutionnels, les compétences requises, la formation, le matériel informatique/les logiciels et le budget.
- d) Le système inclut la capacité d'évaluer le déplacement des émissions (fuites) et les premiers résultats sont présentés.
- e) Les agences gouvernementales ou les instituts pertinents, les communautés locales et/ou la société civile et le secteur privé participent et sont consultés pour le développement et la mise en œuvre du système, le cas échéant, ainsi que pour toute vérification potentielle de ses résultats.
- f) Des méthodes transparentes de partage public des données sur les forêts et les émissions sont présentées et sont au minimum à un stade opérationnel préliminaire.

Feuille de route telle que proposée par l'évaluateur indépendant à mi période : L'évaluateur ne se prononce pas précisément.

4b. Système d'informations pour des bénéfices multiples, d'autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes

Rappel de l'objectif :

- a) Le pays a identifié les aspects, autres que le carbone, prioritaires lors de la mise en œuvre de la REDD+ et mis en place un système transparent de suivi et de notification d'informations cohérentes et périodiques sur ces aspects.
- b) Les informations sont rendues publiques sur les priorités nationales, incluant par exemple des variables quantitatives et qualitatives clés sur l'impact sur les moyens de subsistance, la conservation de la biodiversité, les services écosystémiques, les principaux facteurs de gouvernance directement applicables à la mise en œuvre de la REDD+ et l'exécution des mesures de sauvegarde, en prêtant attention aux dispositions spécifiques du CGES du pays.

Feuille de route telle que proposée par l'évaluateur indépendant à mi période : L'évaluateur ne se prononce pas précisément.

Liste des Acronymes utilisés

CAVRE	Contrat d'Achat / Vente de Réductions d'Emission
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CN-REDD	Coordination Nationale REDD
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
EESS	Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique
ERA	Ecosystem Restoration Associates
ER-PIN	Acronyme anglais : « Emission Reduction - Project Idea Note »
FCPF	Fonds de Partenariat du Carbone Forestier
MDP	Mécanismes de Développement Propre
MECNT	Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme
MNV	Mesure, Notification, Verification
MRV	Acronyme anglais « Measurement, Reporting, Verification »
NIP	Note d'Identification de Projet
PIF	Programme d'Investissement Forestier
PPM	Plan de Passation des Marchés
PTBA	Plan de Travail, Budget Annuel
REDD+	Réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts, gestion durable des forêts et conservation des forêts
REDD	Réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts
VCS	Verified Carbon Standard